



N° d'épreuve FFM ——— **418**
Moto-Club ——— **LE MAILLON**
N° d'affiliation ——— **3660**
Date ——— **02 et 03 avril 2022**
Lieu ——— **VILLEPERDUE**
Organisateur technique - **Pascal EVEILLARD**
E-mail ——— **peveillard@orange.fr**
Téléphone ——— **06 88 94 16 47**

MINI OGP LIGUE

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Jean-Marc DELETANG	Licence :	008272
Président du Jury ou Arbitre	Christophe MATUSZCZAK	Licence :	140318
Membre du Jury	Mathis MEGRET	Licence :	149415
Membre du Jury	Kevin PASINI	Licence :	304890
Commissaire technique responsable	François DUJON	Licence :	046992
Responsable du chronométrage	en attente de désignation	Licence :	

Article 3 Catégories & Engagements



	Age mini*	Age maxi*	Machines	Plaques	Numéros
MINI OGP 115	7 ans	12 ans	Jusqu'à 80cc 2T à variateur ou 110cc embrayage automatique Jusqu'à 65cc 2T ou 115cc 4T à boîte de vitesse Maxi 12CV à la roue arrière	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MINI OGP 160	9 ans	13 ans	Jusqu'à 85cc 2T Jusqu'à 160cc 4T monocylindre Maxi 15CV à la roue arrière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* L'âge minimum doit être révolu à la date de l'épreuve. L'âge maximum ne doit pas être dépassé au 31 décembre de l'année en cours.

Les machines électriques sont admises en Championnat de Ligue Mini OGP 115 et 160 sous réserve de respecter les règles de puissance dans les catégories mentionnées.

↳ Course(s) annexe(s) :

125's	9 ans	125cc 4T dites de séries
Moto 5	10 ans	250cc 4T monocylindre
Scooter 70	14 ans	maximum 70cc 2T
Pit-bike 125	9 ans	Pit Bike 125cc 4T
Pit-bike 160	9 ans	Pit Bike jusqu'à 162cc 4T
Moto 25 CV	16 ans	Moto <= 250cc 4T monocylindre ou 125cc 2T
Pré MiniOGP	6 ans	maximum 110cc

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 300 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 100 € pour un moteur 2T et de 200 € pour un moteur 4T. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical **Dr EL DIRANI**

Nombre de secouristes **2**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Hôpital le plus proche **Chambray les Tours**

Temps de trajet (en min) **20**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **circuit de Touraine**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1100**

Adresse **37260 VILLEPERDUE**

Largeur minimum de la piste **10**

Capacité en Vitesse :

Pendant les essais : **42**

Nombre d'OCP* **20**

En manche : **35**

*Officiels Commissaires de Piste



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : *21/01/2022*

Visa de la Ligue

Date : 26/01/2022

Visa de la FFM

Date : 09/02/2022

Numéro : 22/0071



Signature numérique de Christine CAILLY
 DN : cn=Christine CAILLY, o=LMRC, ou, email=liguomotocent re@orange.fr, c=FR
 Date : 2022.01.26 16:36:43 +01'00'

